

Conseil d'école n°3 Mardi 27 juin 2017
ECOLE DE TAVERS 1 RUE ABEL ADAM 45190 TAVERS

Présents

M. Gabert, Inspecteur de l'Éducation Nationale, est excusé.

Mairie : M. Silvestre, Mme Chardon

Parents élus : M. Evras, Mme Ferchichi, Mme Mathieu, Mme Peschard

DDEN : M. Hiault

Enseignants : Mme Déliat, Mme Dimier, Mme Gasnier, Mme Gérard, M. Gouzerh, Mme Van Praët.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Rappel et vote du procès verbal du précédent Conseil d'école

Mme Van Praët donne lecture du procès verbal du Conseil d'école du 10 mars 2017.

Il est soumis au vote pour discussion éventuelle et approbation.

Il est approuvé.

Effectifs et répartitions par classe

Le maintien de la 6ème classe est rendu officiel. Les élus et les parents expriment leur contentement.

La feuille suivante est distribuée afin de visualiser plus rapidement ce qui est annoncé.

12 élèves inscrits en PS, 1 en MS, 1 en GS, 2 en CE2.

Bien que les répartitions nominatives soient déjà en place, elles ne seront affichées que le jour de la pré-rentrée, comme chaque année, en raison des modifications qui pourraient survenir d'ici là.

PS inscriptions	12
MS 1 inscription + 20	21
GS 1 inscription + 15	16

Total maternelle : 49

CP	14
CE1	17
CE2	19
CM1	13
CM2	18

Total élémentaire : 81

Total école primaire: 130

Classes prévues :

PS MS
PS GS
CPCE1
CE1CE2
CE2CM1
CM1CM2

Bilan des activités et sorties

Mme Déliat et Mme Gérard, mandataires pour la coopérative scolaire, rappellent les animations et sorties dont ont bénéficié les élèves (percussions à la Corne des Pâtures, radio Campus, auteurs et illustrateurs, intervenante Musique pour tout l'élémentaire, ferme pédagogique, Clos Lucé, Pôle des étoiles, cinéma dans le cadre de Cinématernelle » et « École et Cinéma », théâtre pour le C3 et les CE2...).

Cet ensemble représente un coût de 7500 € dans lequel la part des transports est de 3600€.

Il est rappelé qu'aucune participation n'est demandée aux parents.

Par la voix de ses mandataires l'équipe remercie l'AIPE pour le versement de 2300 € et la mairie pour une somme équivalente sur le compte de la coopérative.

Le reste des recettes est couvert par la Fête de l'école mais aussi la vente de photos de classe, le marché de Noël, les calendriers au C3 et CE2...

Cependant Mmes Déliat et Gérard soulignent que le compte ne présente plus qu'un solde de 5000€ à la rentrée 2017 (contre 7009€ à la rentrée 2016) ce qui nous obligera à limiter les sorties et animations.

Les rythmes scolaires

En date du Conseil d'école le décret sur l'organisation de la semaine scolaire n'était pas encore connu.

Les enseignants réitèrent leur demande d'une semaine plus régulière avec 45 minutes de TAP tous les soirs au lieu de 2 fois 1 h30. Ils rappellent leur souhait d'une après-midi plus longue en classe permettant d'enchaîner plus facilement 2 séances de 45 minutes et acceptent de prendre en charge la récréation de l'après-mi de 15h30 à 15h45.

Des parents élus expriment leur constat d'un désintérêt des enfants pour les TAP, sources à leurs yeux de conflits entre enfants.

Mme Leclerc, représentant le périscolaire, reconnaît que les enfants ne se comportent pas du tout de la même manière sur les heures de TAP, se montrent plus agités voire plus insolents. Elle remarque que ce phénomène est propre aux heures de TAP. Elle est en charge du temps de « cantine » et n'y a pas remarqué cette fébrilité et cet énervement. En revanche elle signale qu'après les TAP les enfants sont beaucoup plus difficiles à gérer à la garderie du soir qu'après la classe.

Les représentants de la mairie, Mme Chardon et M. Silvestre, disent entendre tous ces arguments mais font remarquer qu'ils sont tenus par des contrats d'embauche de personnel qui ne leur permettent pas de se prononcer ni de prendre position.

Mme Van Praët suggère une rencontre en septembre (3 dates sont proposées) réunissant la commune, les parents élus, le DDEN (qui fait remarquer qu'il a été oublié lors d'une précédente réunion en mairie), le périscolaire et les enseignants.

Lors de cette réunion, dont les enseignants souhaitent que chacun y vienne avec des propositions à négocier et non des solutions à adopter, un nouvel aménagement de la semaine pourrait être envisagé, applicable après les vacances de Toussaint.

Achat de manuels, classe de neige, intervenante Musique

Il est demandé aux représentants de la mairie si un budget peut être dégagé pour l'achat de manuels de français en CE2 en accord avec les nouveaux programmes.

Mme Chardon en parlera rapidement avec les personnes s'occupant du budget afin de donner une réponse dans les plus brefs délais.

Mme Van Praët se dit prête à prendre à nouveau en charge une classe de neige pour l'année à venir pour les 31 élèves de CM1CM2. Mme Chardon et M. Silvestre se disent favorables à cette idée qui sera à budgéter précisément à la rentrée.

Enfin Mme Van Praët demande si la mairie est prête comme cette année à prendre en charge pour moitié l'intervention de Céline Rocher en musique et chant. L'autre moitié avait été prise en charge par la coopérative scolaire.

Le délai de négociation proposé par Mme Chardon paraît un peu long pour mettre en place ce projet Chant et musique puisqu'il faudrait attendre octobre 2017.

Travaux et questions diverses

En raison de la canicule, qui malheureusement risque de se répéter, les enseignants demandent s'il est possible de poser des stores dans les classes de Mmes Déliat, Gasnier et Van Praët. La température dans les différentes classes est montée en moyenne à 32° avec des piques à 34° dans certaines classes dont celle de PS MS. Pour cette même raison il est demandé l'achat de 3 ventilateurs supplémentaires.

Dans la cour de maternelle l'aménagement de la partie en pelouse n'a pas été effectué. Sans doute ceci doit-il avoir lieu durant les grandes vacances, les jeux à bascule nécessitant un revêtement en copeaux pour être aux normes.

Le revêtement sous la structure maternelle est craquelé et se soulève à certains endroits ce qui présente des risques de chute pour les enfants. Il serait donc nécessaire de le réparer.

Mme Chardon et M. Silvestre prennent note de ces différentes demandes.

Mme Van Praët remercie les membres du Conseil d'école et la séance est levée à 20h 15.



M GOUZERH



M^{me} VAN.PRAËT